ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomage

Question écrite n° 40162

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'evolution des chiffres et du taux du chomage pour le Vaucluse et plus particulierement pour la ville d'Orange. Il lui demande de bien vouloir porter a sa connaissance les chiffres et le taux du chomage, sur ces cinq dernieres annees, pour toutes les categories de personnes confondues, puis pour chaque categorie distincte : celle des moins de vingt-six ans et celles des plus de vingt-six ans.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'evolution des chiffres et du taux de chomage pour le Vaucluse et, plus particulierement, pour la ville d'Orange. Pour le departement du Vaucluse, le taux de chomage (avant recalage sur les resultats de la derniere enquete Emploi de l'INSEE) se situait a 13,6 p. 100 a la fin du mois de mars 1996. Pour memoire, le taux etait, a la meme date, de 15,1 p. 100 pour l'ensemble de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur, et de 11,9 p. 100 pour la France entiere (toutes donnees corrigees des variations saisonnieres). L'evolution depuis 1992 du taux de chomage dans le departement du Vaucluse est fournie au tableau 1, ci-apres. Il convient de rappeler que l'INSEE n'estime pas de taux de chomage departementaux distinguant jeunes et adultes, ni de taux de chomage par agglomeration. S'agissant des donnees provenant de l'ANPE, pour ce meme departement du Vaucluse, le nombre de demandeurs d'emploi de categorie 1 atteignait, a la fin mars 1996, 28 558 dont 4 754 pour les seuls moins de vingt-cinq ans (donnees non corrigees des variations saisonnieres). En termes de categories 1 + 6 (ancienne categorie 1), les effectifs correspondants etaient de 30 750 dont 5 231 pour les seuls moins de vingt-cinq ans. L'evolution depuis 1992 de ces effectifs est fournie au tableau 2 ci-apres. Pour la commune d'Orange, les donnees correspondantes etaient fin mars 1995 de 1 707 dont 457 pour les moins de vingt-six ans (categorie 1), et de 1 840 dont 506 pour les moins de vingt-six ans (categorie 1 + 6). L'evolution depuis 1992 de ces effectifs est egalement fournie au tableau 2.

Données clés

Auteur : M. Mariani Thierry
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40162
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3353
Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4981